

Directions juridiques : comment mieux gérer la transformation numérique ?

LOUISE JAMMET | 3 AVRIL 2019

LEGALTECH (/PROFESSIONS/337-LEGALTECH.HTML)



Lorsque l'on demande aux employés d'évaluer le degré de digitalisation de leurs directions juridiques, selon une étude du Cercle Montesquieu de 2018, la note n'atteint pas la moyenne avec seulement 4,5/10*. Mercredi 27 mars 2019, à Paris, les Rencontres Business ont tenté de comprendre les problèmes de cette numérisation avec l'intervention de Legaltech qui jouent un rôle dans cette évolution du mode de travail.



Que manque-t-il pour une transformation numérique parfaite ? C'est la question à laquelle **Warren Azoulay**, chercheur en intelligence artificielle pour Juri'Predis, **Cyril de Villeneuve**, directeur général de Gino LegalTech et **Antoine Micaud**, fondateur d'easyQuorum se sont risqués à répondre. Les trois entrepreneurs sont unanimes, ce qui manque d'abord, c'est le temps. « *La promesse que l'on fait aux directions juridiques en leur apportant nos services c'est : vous allez gagner du temps. Il est donc très compliqué de leur expliquer qu'elles doivent d'abord en perdre afin d'adopter les outils et de changer leurs habitudes de travail* », explique Antoine Micaud dont la start-up automatise la création de documents juridiques et simplifie l'organisationnel de l'entreprise. Un problème accentué par l'impossibilité de mesurer réellement le gain de temps précis dont les clients bénéficient.

Accompagner pour éviter le découragement

Pour pallier à la difficile prise de conscience des directions juridiques que la digitalisation est chronophage, les Legaltech conçoivent des outils intuitifs, notamment avec l'utilisation d'un unique SSO. La plupart des start-up proposent aussi des accompagnements ou formations des employés. Pour Cyril de Villeneuve de Gino LegalTech, plateforme de robotisation des contrats, c'est là le cœur de la réussite du processus : « *Nos juristes accompagnent plus particulièrement nos clients les 3 à 4 premiers mois d'utilisation. Nous nous sommes rendus compte que l'intervention dans leurs locaux était nécessaire pour que la Direction juridique ne repousse pas la mise en œuvre du projet. La présence sur site favorise l'adhésion de l'équipe, indispensable à la réussite du projet* ». Mais pour que l'envie soit présente, il est nécessaire que les outils répondent aux problèmes des professionnels.

Contre les fantasmes sur la transformation numérique

« *Il faut que le produit soit à l'image de ce qu'attend le client* », assure Warren Azoulay qui travaille pour Juri'Predis, un moteur de recherche intelligent et entièrement juridique, « *mais l'intelligence artificielle nourrit beaucoup de fantasmes or cette dernière a besoin d'intelligence humaine pour être efficace. Il faut vérifier l'information et ne pas oublier d'apporter sa réflexion* », ajoute-t-il. Pour Antoine Micaud, l'imaginaire du numérique représente aussi un risque : « *Les clients attendent un outil miracle et veulent souvent que le logiciel fasse les choses comme eux. Mais à agir de cette manière, on risque de passer à côté du travail collaboratif* ». Pour autant, les start-up sont très attentives aux retours clients.

Travailler sur un outil évolutif



Les Legaltech ne comptent pas se reposer sur leurs lauriers. Warren Azoulay souhaite notamment renforcer le fonctionnement des outils et augmenter ses capacités d'intelligence, « que le produit apprenne par lui-même », face à l'inflation des données juridiques. Antoine Micaud travaille, lui, sur une sécurité irréprochable même s'il insiste : « La confidentialité est déjà assurée : les données sont cryptées, compartimentées et nous-même n'y avons pas accès ». Le tout pour libérer un peu plus les professionnels du droit des tâches répétitives afin qu'ils concentrent leur temps sur un travail à forte valeur ajoutée.

* "Etude sur la digitalisation des Directions Juridiques (https://www.cercle-montesquieu.fr/global/gene/link.php?doc_id=1409&fg=1)", réalisée par le Cercle Montesquieu en collaboration avec CMS Francis Lefebvre Avocats et Day One par un questionnaire en ligne du 27 septembre au 14 novembre 2018 auquel 98 sociétés ont répondu. Des entretiens téléphoniques ont également été menés en décembre 2018.

Louise Jammet